



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 28 mai 2026

Résolutions de M. Valéry Beaud du 25 mars 2025 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Valéry Beaud : « Les politiques publiques de Lausanne s'appliquent-elles aussi à Beaulieu ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 25 mars 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Valéry Beaud « Les politiques publiques de Lausanne s'appliquent-elles aussi à Beaulieu ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de l'interpellateur :

- « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse adapter l'intensité, l'orientation et les horaires des éclairages situés devant le Palais de Beaulieu, afin de les rendre plus respectueux tant des riverains que de la faune » ;
- « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse planter des arbres au sein des surfaces de pleine terre situées devant le Palais de Beaulieu, afin de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain et d'améliorer le confort des visiteurs » ;
- « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse arracher les plantes néophytes/exotiques situées devant la Maison du Presbytère, en conformité avec sa politique de nature en ville, et en cohérence avec les initiatives citoyennes du quartier ».

Réponse de la Municipalité

Le site de Beaulieu fait l'objet d'un projet de plan d'affectation qui permettra de définir le développement futur du secteur, intégrant l'ensemble des politiques publiques de la Ville. Le projet a été soumis au Canton pour examen préalable en juin 2024. Un complément d'analyse, portant notamment sur les enjeux patrimoniaux du site, a été demandé par ce dernier pour qu'il puisse finaliser cette étape de procédure, lequel a été transmis par la Ville de Lausanne le 1^{er} avril 2026, et validé par le Canton le 2 avril 2026.

Compte tenu de ce point et d'autres questionnements restant ouverts sur le futur des Halles Nord, sur le traitement du front Jomini et les accès au parking souterrain, et en concertation avec les parties prenantes de ce projet, la Municipalité a décidé, en décembre 2025, de

suspendre la procédure de plan d'affectation et d'organiser au préalable un concours d'architecture portant sur l'entier du site.

Cette adaptation du processus permet en particulier de chercher la meilleure réponse architecturale pour l'avenir de ce site emblématique et stratégique, en rassemblant autour d'une vision commune l'ensemble des personnes et organisations concernées (riveraines et riverains, usagères et usagers, associations et professionnels).

C'est sur la base des résultats de ce concours, qui se tiendra courant 2026-2027, que le Service de l'urbanisme finalisera le projet de plan d'affectation et le soumettra au Canton pour un examen préalable complémentaire. Une mise à l'enquête publique pourrait ainsi intervenir en 2028 au plus tôt.

Compte tenu de l'important développement à venir du site de Beaulieu, ni la société Beaulieu S.A. ni la Municipalité n'entendent consentir d'importants investissements pour des solutions transitoires dans le secteur en termes de végétalisation. Dans cette phase de transition, des mesures provisoires seront mises en place, telles que des espaces de repos pour le public, des arbres plantés dans du mobilier urbain déplaçable, ainsi qu'un renforcement des espaces dédiés aux piétons. Par ailleurs, la gestion du jardin de la Maison du Presbytère n'est pas assurée par le Service des parcs et domaines. La société Beaulieu S.A. s'est engagée à faire évoluer les essences de ce jardin dans le cadre des mesures provisoires susmentionnées et des travaux qui seront réalisés à la suite de la mise en vigueur du plan d'affectation.

Concernant la question des éclairages, des premières mesures ont été prises rapidement pour corriger les nuisances relevées : réduction de l'intensité de base des luminaires, intégration d'abaissements d'intensité successifs en cours de nuit et installation d'accessoires coupe-flux. Ces mesures, si elles ont déjà radicalement changé la situation de base, n'ont toutefois pas permis d'aboutir à une solution complètement satisfaisante. Dans le courant de l'été, des ajustements complémentaires (modification des orientations et pose d'accessoires de confort visuel) seront encore réalisés pour atteindre une situation parfaitement assainie.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

